

Peur sur la rédaction

Journaliste de base ou grand reporter, chef de service, responsable et chef d'édition, scripte, assistant, rédacteur en chef, technicien... ils sont de plus en plus nombreux à être convoqués, menacés, humiliés, insultés, brimés dans leur travail, mis au placard, mutés brutalement. **Et maintenant tout simplement licenciés !**

La moindre résistance, un avis critique, un geste d'humeur, un tweet... la volonté de bien faire son travail ou de faire respecter les principes professionnels sont considérés comme autant d'actes d'insoumission.

On peut mettre des noms et des visages sur ces adeptes du management par la peur et la délation. Ils brisent les collectifs de travail, bouleversent des équilibres familiaux, poussent les gens à la dépression et au burn-out jusqu'à leur faire perdre le sommeil et la santé. Tout se sait, leurs agissements ont fait leur réputation !

Management toxique

« Un management devient toxique lorsqu'il place une personne dans l'incapacité de réaliser ses tâches et ses missions ou qu'il la soumet à une pression émotionnelle supplémentaire.... Ce type de management a des répercussions sur la vie quotidienne des personnes qui en sont la cible. Le stress qu'il provoque peut s'insinuer jusque dans la vie privée » telle est la définition d'un spécialiste. Ça vous dit quelque chose ?

D'un côté France Télévisions s'engage pour la « qualité de la vie au travail », de l'autre ses directeurs se comportent comme des tyrans. Ils ne supportent aucune critique, aucune résistance, aucun avis contraire.

**Dans la chasse aux ETP, CDD, pigistes et intermittents ont été les premiers à trinquer.
Maintenant tout le monde se sent menacé, du bas en haut de la hiérarchie.
Qui sera le prochain sur la liste ?**

Droit d'expression des salariés

En violation du droit, les directeurs de l'information piétinent la convention collective des journalistes qui dans son article 3c « *garantit le droit d'expression... sur le contenu et l'organisation du travail... Les opinions émises par les salariés, quelle que soit leur place dans la hiérarchie ne peuvent motiver une sanction ou un licenciement* »

La soumission, non merci

Il n'y a pas de fatalité. Ces comportements indignes d'une grande entreprise de service public ne peuvent être tolérés plus longtemps. Réagissons !

Paris le 19 juin 2018